

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

### Radar «sympathique» La prévention ne suffit pas

Le radar «sympathique » de la police administrative a été installé à la route de Sonvilier, soit une route cantonale dans un tronçon limité à 50 km/h, du 3 au 10 septembre. Durant cette campagne de prévention, 4415 véhicules ont été enregistrés pour une vitesse moyenne de 48 km/h.

Si près de 74% des automobilistes roulaient en-dessous de la vitesse autorisée, le Conseil municipal doit malheureusement constater que plus de 1'100 véhicules dépassaient le 50 km/h. Une voiture a été enregistrée à 92 km/h le 4 septembre entre 11 heures et midi, alors que des enfants rentrent de l'école ainsi qu'une autre à 89 km/h durant la nuit du 5 septembre.

Ces comportements inconscients mettent en danger la sécurité des autres usagers de la route et méritent d'être punis sévèrement.

Le Conseil municipal reconduira de pareilles expériences ces prochaines semaines, aussi bien sur la route cantonale que dans les rues de la cité. Il rend également attentif les automobilistes qu'un radar sympathique peu parfois en cacher un moins sympathique.

Saint-Imier, mercredi 23 septembre 2015  
(cm)